

**Rapport du Président**

Séance publique du  
vendredi 17 mars 2017

**7<sup>ème</sup>Commission**  
N°CD-2017-2-7-1

**Service instructeur**

DECS - service collèges, appui et ressources

**Service consulté**

Service Développement Culturel, Educatif et Sportif  
Service Archives Patrimoine et Mémoire

**POLITIQUE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE**

Résumé : Le budget consacré à la politique culturelle et patrimoniale s'élève, en 2017, à 6 954 145 € de crédits de paiement, dont 710 300 € en investissement principalement pour les subventions à nos partenaires et 6 243 845 € en fonctionnement pour honorer nos engagements obligatoires -Archives Départementales, lecture publique et Schéma de développement des enseignements artistiques- et poursuivre nos actions volontaristes dans un cadre multi-partenarial.

L'année 2017 sera celle de la mise en œuvre des orientations issues de l'audit des politiques culturelles.

L'action du Département dans ce domaine est reconnue et a permis d'irriguer le territoire avec une offre culturelle diverse, créative et de proximité. A l'image de l'ouverture de la Médiathèque départementale du Sundgau, le Département a su faire preuve d'audace avec l'ouverture d'un équipement culturel de nouvelle génération, adapté aux pratiques culturelles en évolution.

Il conviendra d'aller plus loin dans cette direction en 2017, à la fois pour favoriser l'élargissement de l'accès des publics, et donner la culture de la culture, consolider et accompagner le développement culturel des territoires, valoriser les cultures et les formes artistiques.

Le Département entend ainsi accompagner les acteurs culturels dans leurs projets créatifs, innovants et décloisonnés. Ainsi, des appels à projets seront lancés en 2017, pour permettre un accès renouvelé aux publics éloignés de la culture et favoriser le croisement des pratiques artistiques.

Dans le sillon tracé par la Médiathèque départementale du Sundgau, les actions en faveur de la lecture publique seront intensifiées, notamment à travers des projets menés en commun avec le Bas-Rhin.

Le soutien apporté par le Département aux acteurs culturels s'inscrit ainsi résolument dans une perspective alsacienne afin de conforter le rayonnement de l'offre culturelle haut-rhinoise.

Le réseau des veilleurs de châteaux, lancé en 2016, à l'image de celui du Bas-Rhin, sera conforté et développé, pour favoriser l'appropriation par les Haut-Rhinois de leur patrimoine. A ce titre, la nouvelle politique en faveur du patrimoine, telle que validée par l'assemblée en décembre dernier, sera mise en œuvre en 2017.

Le soutien à la politique mémorielle, tant par le biais des archives, que dans le cadre de la candidature franco-belge des sites de la grande guerre, sera poursuivi, pour permettre une appropriation large de l'histoire haut-rhinoise et alsacienne.

Les crédits ainsi dédiés à la politique culturelle et patrimoniale départementale s'élèvent à **6 954 145 €** dont 6 243 845 € au titre du fonctionnement et 710 300 € au titre de l'investissement. Les recettes prévisionnelles sont quant à elles estimées à **143 193 €**.

<b>POLITIQUE CULTURE ET PATRIMOINE</b>	BP 2016 (CP)	CA 2016 (CP)	<b>BP 2017 (CP)</b>	Evolution BP 2017 - BP 2016		BP 2017 AP nouvelles	BP 2017 AE nouvelles
Dépenses de fonctionnement	5 628 500	5 370 534	6 243 845	615 345	11%		174 000
Dépenses d'investissement	2 106 148	1 762 062	710 300	- 1 395 848	-66%	7 446 000	
<b>Total dépenses (A)</b>	<b>7 734 648</b>	<b>7 132 596</b>	<b>6 954 145</b>	- 780 503	-10%		
Recettes de fonctionnement	16 100	43 419	143 193	127 093	789%		99 393
Recettes d'investissement	10 000	13 204		- 10 000	-100%		
<b>Total recettes (B)</b>	<b>26 100</b>	<b>56 623</b>	<b>143 193</b>	117 093	449%		
Dépenses nettes (A-B)	7 708 548	7 075 973	6 810 952	- 897 596	-12%		

## I - DEVELOPPEMENT CULTUREL

L'action du Département en faveur de la Culture se caractérise par la volonté de promouvoir une culture diversifiée et d'accompagner la médiation en direction de tous les publics, en particulier les plus éloignés de la culture.

Ces axes prioritaires sont déclinés au travers de dispositifs volontaristes en faveur des acteurs culturels avec, de manière plus affirmée en 2017, la mise en place d'une logique de co-construction des projets avec les partenaires. A cet égard, le Département amorce cette année deux nouvelles orientations fortes, d'une part des appels à projet, d'autre part une action renforcée en direction des publics en difficultés sociales.

Par ailleurs, le Département met en œuvre le Schéma des Enseignements artistiques (SDEA), compétence obligatoire au titre de laquelle il s'engage fortement pour les pratiques amateurs, très développées et très ancrées dans les territoires du Haut-Rhin.

Pour 2017, des crédits pour un montant total de **4 021 580 €** (fonctionnement + investissement) sont sollicités pour le développement culturel ; ils permettront de rester aux côtés des acteurs culturels, du monde associatif comme des collectivités, engagés dans la programmation, la valorisation, l'animation, la médiation, la transmission..., tout en promouvant l'innovation, la créativité et l'émergence de nouveaux projets en lien avec les priorités départementales qui découlent de l'audit des politiques culturelles.

## **A. CREDITS DE FONCTIONNEMENT**

### **1- Promouvoir une offre culturelle, plurielle et accessible**

Afin d'encourager une offre culturelle accessible, innovante, professionnelle et irriguant l'ensemble des territoires, le Département soutient des projets touchant toutes les expressions artistiques, les lieux de diffusion, les opérateurs culturels et s'engage en 2017 dans une démarche d'appels à projet.

Au regard de l'évaluation des politiques culturelles, des évolutions vont se concrétiser cette année notamment en termes d'apport en ingénierie et par la transversalité avec d'autres politiques départementales, par exemple avec la solidarité.

#### **1.1 - Les Expressions Artistiques (D021)**

Le crédit sollicité pour 2017 de **292 000 €** permet d'accompagner les projets culturels associatifs ou de collectivités, dans toute leur variété. Parmi elle, la diffusion musicale, avec les festivals ou la programmation de saison, particulièrement riche dans le département, y occupe une place prépondérante.

Au total, ce sont en moyenne 60 projets que le Département soutient annuellement.

#### **1.2 - Les Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels (D022)**

Le crédit sollicité pour 2017 de **1 916 000 €** s'adresse à des acteurs culturels de proximité ou des scènes labellisées qui mettent en œuvre des missions de service public et développent une programmation culturelle professionnelle.

A partir de 2017, trois nouvelles structures relèvent du développement culturel dans le cadre du dispositif des opérateurs culturels : le CEEJA (Centre Européen d'Etudes Japonaises d'Alsace), la Nef des sciences et l'Institut Confucius.

Le soutien du Département intervient principalement au travers de conventions de partenariat qui mettent l'accent sur sa volonté de valoriser les compagnies régionales, d'encourager les démarches de réseaux et les actions de médiation pour donner la culture de la culture.

A cet égard, l'ensemble des opérateurs culturels subventionnés ont bien répondu à cette dernière attente. Le Département a co-construit avec ceux-ci des actions sur mesure soit en direction des publics éloignés de la culture, soit en direction des collégiens. Cette démarche sera poursuivie dans le cadre de l'ingénierie territoriale initiée en 2017.

### **1.3- Appel à projet et Développement Culturel des Territoires (D023)**

Conformément aux nouvelles orientations de la politique culturelle actées lors de la commission culture du 9 juillet 2016, ce dispositif sera abandonné progressivement à la fin des conventions « Contrats Culture » au profit d'appels à projet pour lesquels une enveloppe de **20 000 €** est proposée en 2017.

Les actions qui étaient aidées dans ce cadre pourront solliciter une subvention dans des dispositifs existants tel que le soutien aux lieux de diffusion ou les expressions artistiques. A titre d'information le « Contrat Culture » de Thann-Cernay est arrivé à échéance fin 2016. La quasi-totalité des actions aidées dans ce cadre sont éligibles à d'autres types de subventions départementales.

Pour les deux « Contrats Culture » arrivant à échéance en 2017, celui avec la Ville de Mulhouse et celui avec la Communauté de Communes d'Illfurth (maintenant Communauté de Communes Sundgau), le montant sollicité cette année est de **173 000 €**. Une démarche de concertation sera initiée au premier trimestre pour envisager la suite de ces deux derniers contrats.

La cotisation de **500 €** au réseau Tôt ou T'Art est renouvelée pour 2017.

### **2- Favoriser la transmission des savoirs et encourager les pratiques culturelles en faveur de tous les publics**

L'éducation, la sensibilisation des publics, la médiation... pour un partage des connaissances et des valeurs, porteuses d'enjeux de citoyenneté particulièrement cruciaux face aux tensions actuelles de la société, sont au cœur de l'action culturelle du Département.

Il est ainsi fortement mobilisé d'une part sur le champ de la solidarité, avec une ligne identifiée pour la première fois en 2017, d'autre part sur le champ éducatif en intervenant de façon volontariste non seulement au titre de l'opération « collège au cinéma » mais aussi en faveur de l'enseignement artistique.

#### **2.1 – Culture et solidarité (D023)**

Nouvel axe fort de la politique du développement culturel, il est proposé d'inscrire un montant de **7 500 €** pour commencer à accompagner les premières actions et les nouveaux partenariats avec des acteurs œuvrant en faveur des publics éloignés de la culture. Un important volet d'ingénierie est mobilisé pour cette nouvelle orientation.

#### **2.2- Collège au Cinéma (D025)**

Il vous est demandé d'inscrire au présent budget :

- Une **autorisation d'engagement de 120 000 €**, soit 30 000 € par an de 2017 à 2020,
- Des crédits de paiement à hauteur de **30 000 €** pour 2017, destinés à financer la participation des élèves à Collège au cinéma au cours de la présente année scolaire 2016/2017.

Dispositif partenarial national d'éducation à l'image auquel le Département adhère, cette opération a concerné 44 collèges et 4 019 élèves au cours de l'année scolaire 2015/16 pour lesquels le Département a pris en charge le prix des billets d'entrée.

Pour l'année scolaire 2016/2017, l'inscription d'un crédit constant de 30 000 € est sollicité pour la mise en œuvre de cette action. Il s'agit de la dernière année de ce mode de fonctionnement.

En effet, la Commission Culture et Patrimoine, réunie le 27 janvier 2017, a donné un avis favorable à la poursuite de l'engagement du Département dans Collège au cinéma selon de nouvelles modalités : un travail en partenariat avec le Département du Bas-Rhin et « Alsace Cinémas » est actuellement en cours dans le but d'harmoniser le mode de fonctionnement dans les deux départements et d'en simplifier la gestion administrative.

A partir de l'année scolaire 2017/2018, la subvention départementale ne sera ainsi plus répartie par nos services entre les collèges participants, mais versée directement à « Alsace cinémas » qui la reversera aux cinémas selon la participation des collèges, dans le cadre d'une convention tripartite en cours d'élaboration.

### **2.3- Enseignement Artistique et Pratique (D026)**

Au total, le crédit à inscrire au budget de la Culture pour la politique « Enseignement Artistique et Pratique » s'élève à **1 509 000 €**.

#### **a) Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA) au service des talents de demain**

Outil de développement et d'animation territoriale, le Schéma 2013-2017, avec ses objectifs de diversification de l'offre d'enseignement, de qualification professionnelle et d'accessibilité, a joué un rôle important dans la structuration et la professionnalisation du milieu.

En 2016, il a permis de soutenir 77 écoles de musique, 22 de danse et 14 de théâtre, ainsi que 3 conservatoires ; ce sont ainsi plus de 14 500 élèves qui contribuent à la vitalité des pratiques artistiques et l'animation des territoires.

Le montant sollicité est de **874 000 €** dont 580 000 € en faveur des écoles de musique, théâtre et danse et 294 000 € en faveur des conservatoires.

#### **b) Les acteurs concourant à la mise en œuvre du Schéma**

Pour 2017, il est proposé d'inscrire un crédit de **635 000 €** pour les acteurs concourant au Schéma.

En complément de l'aide aux structures d'enseignement, le Département soutient différents acteurs qui contribuent à la déclinaison du Schéma, avec par exemple la formation des encadrants ou la qualification des pratiques amateurs collectives.

La Fédération des Sociétés de Musique d'Alsace (FSMA) et Mission Voix Alsace (MVA) sont, à cet égard, des structures ressources très actives pour le milieu amateur, œuvrant avec les partenaires institutionnels. A noter que ces deux structures ont entamé une démarche de rapprochement qui devrait aboutir en 2018 à la mise en place d'une seule entité.

Le Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC), outil d'appui à l'action départementale pour la mise en œuvre du Schéma, joue un rôle d'expertise-conseil pédagogique auprès des écoles relevant du Schéma et d'animateur du réseau des pratiques amateurs. En 2017, il participe à la concertation et à la rédaction du futur Schéma. Depuis plusieurs mois, de fortes synergies se construisent entre l'ADIAM 67 et le CDMC, à savoir un programme de formation commun et un échange de pratiques.

## **B. CREDITS D'INVESTISSEMENT**

**Au titre du développement culturel**, les crédits sollicités concernent principalement les dépenses d'investissement au titre de la convention de partenariat avec les Dominicains de Haute-Alsace et une aide exceptionnelle pour le CDMC pour l'acquisition d'un logiciel de gestion de la parthèque et de rayonnages pour le fonds documentaire de MVA.

Au titre du développement de la Lecture Publique et dans le cadre du Contrat de Plan Etat – Région (CPER) 2015 – 2020, le Département accompagne, de manière volontariste, la réhabilitation de la bibliothèque des Dominicains de la Ville de Colmar. Cette dernière sera transformée en Centre Européen de l'Illustration et du Livre. Pour 2017, il vous est proposé d'inscrire 600 000 € en AP phasés sur 2 ans, (200 000 € en 2018 et 400 000 € en 2019), d'accorder pour ce projet une subvention de 600 000 € à la Ville de Colmar et de déroger au règlement financier en autorisant le versement de celle-ci en 2 acomptes, soit une avance de 200 000 € en 2018 et le solde soit 400 000 € en 2019.

Pour 2017, il vous est proposé d'inscrire **73 580 €** en CP et **884 000 €** en AP phasées sur 5 ans.

## **II - MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE**

Développer la lecture publique et offrir aux Haut-Rhinois un accès à des collections diversifiées et actualisées dans les bibliothèques et les bibliobus, complétées par des actions de médiation pour favoriser le lien social, font partie des principales missions portées par la Médiathèque départementale.

Pour dynamiser le réseau de lecture publique, elle assure également un rôle de conseils et d'accompagnement des bibliothèques et propose aux bibliothécaires professionnels ou bénévoles un choix éclectique de formations articulées aux mutations de la société.

Ainsi, au travers d'initiatives encourageant le maillage territorial, la Médiathèque départementale a consolidé, en 2016, son action de proximité auprès d'acteurs variés.

L'année 2016 a également été marquée par l'aboutissement de l'implantation d'un nouvel équipement dans le sud du département avec l'ouverture de la Médiathèque départementale du Sundgau (MDS) à Altkirch. Proposant, dans un bâtiment moderne et accueillant, une collection de documents imprimés, sonores et numériques mais aussi des espaces conviviaux et une salle culturelle, la MDS compte d'ores et déjà plus de 2 500 inscrits.

Par ailleurs, sur la base de l'évaluation des politiques culturelles, une réflexion conduite en 2016 concernant l'évolution du prêt direct, a permis de dégager des orientations à affiner en 2017, dans la perspective d'une éventuelle refonte pour mieux coller aux politiques culturelles de nos concitoyens.

Pour la poursuite de la dynamique de ces différentes missions, il est proposé d'inscrire une enveloppe globale de crédits de paiement de **525 965 €**, dont 522 095 € en fonctionnement et 3 870 € en investissement.

### **I. CREDITS DE FONCTIONNEMENT**

#### **A. Dépenses de fonctionnement(D032)**

Afin de permettre à la Médiathèque départementale de continuer à proposer une palette d'actions et une offre de lecture de qualité à destination des Haut-Rhinois, le montant des dépenses correspondant au fonctionnement de la Médiathèque départementale est proposé à hauteur de **522 095 €**, en 2017, ventilés comme suit :

#### **1. Acquisition et équipement de documents (352 600 €)**

La constitution et le renouvellement de l'offre documentaire constitue la mission principale de la Médiathèque départementale : 21 200 documents dont 15 580 livres, 2 785 périodiques, 1140 CD, 100 vinyles, 1 600 DVD et 110 jeux vidéos ont été acquis et mis à disposition du public en 2016.

5 offres d'abonnements numériques (Publi.net, Le Kiosk, Toutapprendre.com, Médiathèque numérique, 1DTouch) permettent au public Haut-Rhinois d'accéder en ligne à une offre de littérature, de magazines, de formations, de vidéos et de musiques. Ces ressources numériques en ligne sont accessibles à tous les Haut-Rhinois inscrits dans une bibliothèque de réseau ou dans un médiabus.

En 2017, un crédit d'acquisition documentaire de 352 600 € est dédié à cette rubrique et une nouvelle offre de livres numériques sera proposée aux lecteurs.

## **2. Formation des bibliothécaires du réseau (16 000 €)**

La formation, qui a pour objectif la qualification du réseau, est un autre axe fort du rôle de la Médiathèque départementale.

En 2016, le budget affecté à la rémunération d'intervenants spécialisés pour la formation continue des bibliothécaires ou des partenaires du réseau départemental s'est élevé à 15 000 €. 221 stagiaires ont participé à 31,5 jours de formation, consacrés notamment à la gestion et au management en bibliothèques, à la politique documentaire, à la connaissance de genres littéraires, audio ou musicaux et à l'action culturelle en bibliothèque.

A noter que la Médiathèque départementale et la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin (BDBR) ont initié un partenariat autour de certaines propositions de formation ; il sera développé, en 2017, notamment sur la base d'un échange de formateurs.

En 2017, 32 jours de formation sont programmés avec une grande variété de thématiques en écho aux attentes d'une société en mouvement dont les pratiques culturelles évoluent en permanence. Ainsi, en plus de l'offre classique autour du métier de bibliothécaire, sont également proposés des stages sur le numérique, les supports de communication et l'action culturelle en lien avec les animations culturelles initiées tout au long de l'année par la Médiathèque départementale.

Un crédit de 16 000 € est sollicité, en 2017, pour la mise en œuvre de l'ensemble de ces formations.

## **3. Actions culturelles (64 800 €)**

Les actions culturelles conduites par la Médiathèque départementale complètent l'offre de service aux bibliothèques dans leur vocation d'espace de vie et de lieux culturels de proximité, mais également auprès d'autres acteurs issus du milieu social et pénitentiaire.

Cette transversalité de l'action culturelle sera encore développée en 2017, avec des passerelles facilitées entre bibliothèques et lieux de diffusion culturelle ou établissements éducatifs et sociaux, univers souvent juxtaposés et sans interaction.

Cette dimension s'inscrit pleinement dans le prolongement de l'évaluation des politiques culturelles précitée.

### **Bilan des principales manifestations départementales en 2016**

La Médiathèque a proposé au public, en réseau avec les bibliothèques, tout au long de l'année 2016, plusieurs manifestations couvrant une large palette d'expressions artistiques.

Ainsi, de la Bande Dessinée avec le « 68 fait des bulles », aux contes avec le festival « Vos Oreilles Ont La Parole » (VOOLP), en passant par une programmation pluridisciplinaire du festival « Bibliothèque A la Une » sur le thème « Homme/Femmeégalité », l'accueil d'auteurs ou de musiciens, l'éclectisme et la qualité de la programmation toujours de rigueur ont permis de toucher plus de 2 300 personnes.

Pour la première année, les Archives et la Médiathèque ont tenu un stand commun au Salon du livre de Colmar, avec une présence forte des Dominicains de Haute-Alsace en lien avec la thématique musicale de l'édition 2016.

Par ailleurs, l'action en faveur de publics spécifiques, principalement des détenus et des personnes âgées, s'est poursuivie par des partenariats non seulement avec des maisons de retraite et des établissements pénitentiaires de Colmar ou d'Ensisheim mais aussi avec le Centre d'Accueil et d'Orientation des demandeurs d'asile de Ferrette (ADOMA).

## **Actions Culturelles 2017**

Les temps forts qui rythment l'année sont désormais bien identifiés dans le paysage culturel haut-rhinois. 2017 honorera ces rendez-vous tout en intégrant une nouvelle dimension transversale, soulignant ainsi le rôle de la culture comme facteur de lien social, du mieux-vivre ensemble et d'attractivité territoriale. A cet effet, un crédit de 64 800 € est prévu en 2017.

Parmi les principales manifestations, citons les festivals :

- «BD en mars» avec Jérémie ROYER qui rencontrera un public scolaire pour échanger sur son métier d'illustrateur et son dernier album « Sur les ailes du monde, un voyage de J.J Audubon » ;
- « Bibliothèque A la Une » en avril-mai, consacrée à la différence avec l'intitulé « hors norme, hors jeu ? », permettra de concrétiser des passerelles entre culture, solidarité et sport : la programmation s'intéressera à des artistes et sportifs en situation de handicap ou à la création artistique exprimée autrement et touchera le tout public mais également les établissements sociaux et le milieu scolaire.
- « Les saveurs musicales » qui donneront à goûter à la musique folk traditionnelle du Massif Central ;
- Les micro-tournées dans les bibliothèques pour faire connaître des artistes régionaux abordant des répertoires souvent inédits et méconnus ;
- « Vos Oreilles Ont La Parole » (VOOLP) autour du conte dans le cadre d'un partenariat avec le Bas-Rhin qui sera consolidé et dynamisé ;
- Le Salon du Livre avec la présence d'auteurs auprès de collègues, le cas échéant dans le cadre d'une résidence d'auteurs avec un parcours pédagogique inscrit dans la durée.

A noter que le crédit de 64 800 € intègre la programmation culturelle très dynamique de la Médiathèque départementale du Sundgau.

## **4. Fonctionnement de la Médiathèque départementale (21 200 €)**

Afin d'assurer le fonctionnement de la Médiathèque Départementale, des dépenses estimées à 21 200 € sont prévues.

Elles concernent notamment l'acquisition de documentations techniques et professionnelles, de cartes « lecteurs » ou encore les frais liés aux consommables du distributeur de boissons de la Médiathèque du Sundgau.

Par ailleurs, dans le cadre de l'ouverture de la Médiathèque départementale du Sundgau à Altkirch, une régie de recettes a été mise en place afin de pouvoir encaisser, à titre principal, le produit des abonnements.

Pour la période du 18 juin au 31 octobre 2016, cette régie de recettes a reversé au Trésor Public 9 433,00 €. Or la vérification des journaux de caisse mensuels pour la même période permet de constater une recette globale de 9 522,00 €, soit une différence de 89,00 €.

Cet écart peut a priori s'expliquer par des erreurs d'écritures liées à un dysfonctionnement du logiciel de gestion de bibliothèque Karvi qui ne prend pas en compte les annulations d'opérations, ainsi que par l'absence de quittances, correspondant à d'éventuels encaissements.

Au vu de ce diagnostic, la procédure d'encaissement a été actualisée, en lien avec la Paierie Départementale, et le développeur du logiciel Karvi a été contacté pour demander des modifications.

## **5. Médiathèque du Sundgau (26 800 €)**

Dans le cadre de la mise à disposition de personnel par la Ville d'Altkirch au profit de la Médiathèque départementale du Sundgau, une convention a été signée entre le Département et la Ville d'Altkirch, pour une durée de 3 ans, du 16 août 2016 au 15 août 2019.

Elle définit les obligations du Département en matière de remboursement du coût des personnels municipaux de la Ville d'Altkirch estimé au total à 91 800 € ; il s'élève, pour 2017, à 26 800 €.

Le versement s'effectuera, deux fois par an, après l'édition par la Ville d'Altkirch d'un titre de recettes de 11 500 € pour l'année 2016 et 15 300 € correspondant au 1<sup>er</sup> semestre 2017, montants qu'il est proposé d'inscrire au BP pour 2017.

En 2016, une autorisation d'engagement de 91 800 € a été inscrite lors de la DM2, assortie d'une autorisation de paiement dès janvier 2017 pour le versement de 11 500 €.

Ces dépenses de fonctionnement seront intégralement compensées par une recette versée par la Communauté de Communes Sundgau (cf. point B).

## **6. Contrat de Territoire de Vie (CTV) – Médiathèque de Thann (40 695 €)**

Les Contrats de Territoire de Vie de 2<sup>ème</sup> génération de 2014 intégraient le soutien du Département au fonctionnement de médiathèques dont celle de Thann pour laquelle la convention s'est achevée en 2016.

En l'absence de révision des CTV en 2016, la subvention d'un montant de 40 695 €, prévue en 2016, sera versée à la Médiathèque de Thann en 2017. A cet effet, il est proposé d'inscrire un crédit de 40 695 € au budget en 2017.

### **B. Recettes de fonctionnement**

Un crédit global de **139 193 €** est inscrit en recettes de fonctionnement.

Il s'agit d'un montant correspondant au remboursement de documents et aux sommes dues par nos partenaires. La régie de recettes de la Médiathèque du Sundgau à Altkirch permet de percevoir les frais d'inscription des lecteurs (15 € tarif plein).

Par ailleurs, la Communauté de Communes Sundgau, au terme de la convention à intervenir avec le Département, s'engage à compenser la dépense liée aux agents mis à disposition par la Ville d'Altkirch, soit un total estimé à 91 800 € pour 3 ans (autorisation d'engagement en recettes). Dans ce cadre, la Communauté de Communes Sundgau versera en 2017 la somme de 26 800 € au titre des dépenses 2016.

## **II. Crédits d'Investissement**

En 2017, un crédit de **3 870 €** en CP est sollicité.

Il est destiné à financer du matériel d'animation (exposition, Kamishibai : petit théâtre d'images ambulant d'origine japonaise...) qui permettra à la Médiathèque départementale de continuer à proposer au réseau des bibliothèques une offre de prêt de supports diversifiés pour leurs animations.

### **III – ARCHIVES, PATRIMOINE, MEMOIRE**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, archives, patrimoine et mémoire constituent un service. Cette réunion permet l'impulsion d'opérations nouvelles en direction de nombreux partenaires, et rend plus lisible les actions menées par le Département en matière de sauvegarde et de valorisation du patrimoine.

#### **I. CREDITS DE FONCTIONNEMENT**

##### **A. Dépenses de fonctionnement**

Un crédit total de **1 773 750€** est sollicité dans le cadre du budget 2017.

##### 1. Archives (D041)

Les archives, compétence obligatoire du Département, ont cinq missions : le contrôle, la collecte, le classement, la conservation et la communication qui inclut la valorisation des collections.

Leur action se situe nécessairement dans la durée, mais plusieurs faits marquants sont à signaler pour 2016 :

- le nouveau portail Internet accessible depuis novembre,
- la publication des actes du colloque « Guerre des Vosges - Guerres de montagne » publiés avec les archives départementales des Vosges,
- le réel début de la réflexion en vue de l'extension des capacités de conservation (le bâtiment actuel est saturé).

Dans la ligne des actions à mener en 2017, il est prévu :

- d'alimenter le portail Internet avec de nouvelles ressources, à commencer par les registres paroissiaux, qui vont être progressivement mis en ligne, et les registres des notaires,
- de développer un travail de fond sur les archives contemporaines de l'administration départementale en mettant en place de nouvelles procédures, tant pour ce qui concerne les archives papier que les archives électroniques,
- d'étudier les solutions pour l'extension des capacités de conservation,
- de participer à des expositions organisées par le musée Unterlinden (Karpff), et les musées de Mulhouse (la famille Waldner de Freundstein).

Il est proposé pour mener ces actions un montant de **40000€** destiné à permettre la maintenance du matériel spécifique et les acquisitions pour la bibliothèque.

##### 2. Patrimoine et mémoire (D011 et D012)

Dans le domaine du patrimoine et de la mémoire, 2016 a vu des avancées notables dans plusieurs dossiers :

- une convention pour le parc de Wesserling a pu être signée en lien avec le bail emphytéotique pris par l'association d'animation et de gestion du parc de Wesserling.
- le DVD-ROM réalisé par l'AERIA (association pour les études sur la Résistance intérieure en Alsace) grâce au financement des deux Départements et de la Région est paru et a été diffusé en décembre dans tous les collèges.

Dans le prolongement du DVD, une exposition sur la Résistance des Alsaciens est présentée dans le hall de l'Hôtel du Département pendant la première quinzaine de février 2017.

- les « veilleurs de châteaux », sur le modèle de ce qui se fait dans le Bas-Rhin depuis une quinzaine d'années, ont été installés officiellement le 24 mars puis le 7 juillet (point presse aux 3 châteaux à Eguisheim).
- enfin, le dossier de candidature au patrimoine mondial (UNESCO) des sites funéraires et mémoriels de la Grande Guerre a été déposé fin janvier 2017.

En 2017, nos accompagnements récurrents attendus par nos partenaires seront complétés par de nouvelles actions d'animation de réseaux (veilleurs de châteaux, sites funéraires et mémoriels, musées locaux). Il est sollicité un montant total de **1 733750€**.

Sont soutenus en particulier les projets du syndicat mixte du Hohlandsbourg, de l'Ecomusée, de Wesserling, d'Alsace archéologie (nouveau nom du Pôle d'archéologie interdépartemental rhénan), des musées Unterlinden et de l'impression sur étoffes, des réseaux de musées, de sociétés d'histoire et d'archéologie, des veilleurs de châteaux : pour ce dernier dispositif, il est précisé que les modalités et les conditions de mise en œuvre feront l'objet d'un rapport qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée départementale lors d'une prochaine séance plénière.

## **B. Recettes de fonctionnement**

Provenant de la vente de copies, de numérisations de documents et d'ouvrages des archives, elles sont prévues à hauteur de **4000€**.

## **II. CREDITS D'INVESTISSEMENT**

Pour 2017, les crédits nécessaires s'élèvent à :

- **7 693 480 € en AP**
- **632 850 € en CP**

### 1. Archives (D041)

La diffusion des données par Internet impose la création de bases de données et la rétroconversion d'instruments de recherche. Des matériels très spécifiques sont nécessaires pour le conditionnement et la restauration des documents. Enfin, il a été prévu des crédits pour un éventuel achat de documents privés en vente sur le marché. Il vous est donc proposé, pour toutes ces actions, de voter un montant de **28 970 €** en CP et **152 000 €** en AP phasés sur 5 ans.

### 2. Patrimoine et mémoire (D011 D014 D015)

Le budget sollicité est de **603880€** en CP et **7 541 480 €** en AP phasés sur 5 ans.

Les grands travaux réalisés au château du Hohlandsbourg et au musée Unterlinden sont désormais achevés.

Les crédits sollicités doivent permettre principalement la mise en œuvre de la nouvelle politique en faveur du patrimoine, dont les critères ont été approuvés par l'assemblée départementale le 2 décembre 2016, ainsi que le soutien au Parc de Wesserling et à l'Ecomusée.

Pour ce qui concerne le soutien en faveur de l'Association de l'Ecomusée d'Alsace (AEA), les conventions pour le fonctionnement et l'investissement étant arrivées à échéance au 31 décembre 2016, il a été convenu de poursuivre le soutien en faveur de l'Ecomusée sur la base d'une nouvelle convention pour la période 2017 à 2019.

Compte tenu des travaux à réaliser et du besoin en trésorerie de l'Association pour y faire face, il vous est proposé de déroger au règlement financier départemental, afin de pouvoir lui verser notre subvention d'investissement annuelle en trois fois, en fonction de l'avancement des travaux et sur présentation des factures, dans les conditions ci-après :

- une avance de 35 % du montant de la subvention votée après signature de la convention et au vu de la demande écrite formulée par AEA ;
- un acompte de 35 % du montant de la subvention votée pour l'exercice considéré au 30 juin de l'exercice en cours, sur présentation de justificatifs attestant d'un montant cumulé de dépenses pour l'avance précitée et le présent acompte d'au moins 70 % des dépenses prévues ;
- le solde, sur la base des dernières factures acquittées au cours de l'exercice considéré.

## **CONCLUSION**

Dans le cadre des politiques en faveur de la Culture et du Patrimoine, il est demandé à votre assemblée :

- 1) d'inscrire au BP 2017 les crédits en dépenses et en recettes nécessaires à la mise en œuvre des actions mentionnées dans le rapport, conformément à la récapitulation jointe aux annexes 1 (Développement culturel), 2 (Médiathèque) et 3 (Archives-Patrimoine) ;
- 2) d'accorder pour la réhabilitation de la bibliothèque des Dominicains (Centre européen du livre et de l'illustration), une subvention de 600 000 € à la Ville de Colmar et de déroger au règlement financier en autorisant le versement de celle-ci en 2 acomptes, soit une avance de 200 000 € en 2018 et le solde soit 400 000 € en 2019 ;
- 3) en ce qui concerne l'Association de l'Ecomusée d'Alsace (AEA) :
  - de déroger au règlement financier départemental pour le versement de la subvention d'investissement 2017,
  - de fixer l'échéancier des versements ainsi que suit :
    - une avance de 35 % du montant de la subvention votée après signature de la convention et au vu de la demande écrite formulée par AEA,
    - un acompte de 35 % du montant de la subvention votée pour l'exercice considéré au 30 juin de l'exercice en cours, sur présentation de justificatifs attestant d'un montant cumulé de dépenses pour l'avance précitée et le présent acompte d'au moins 70 % des dépenses prévues,
    - le solde, sur la base des dernières factures acquittées au cours de l'exercice considéré,
  - de préciser que la subvention correspondante sera soumise à une délibération ultérieure, courant 2017.

4) En ce qui concerne la régie de recettes de la Médiathèque du Sundgau :

- d'autoriser la prise en charge, par le Département, du déficit de 89,00 € au profit du Trésor Public et de prélever cette somme sur le budget du service Développement Culturel Educatif et Sportif : D632-67-313-673-2416-025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN